

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »

Délibération N°20

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	23
VOTANTS :	24

L'an **deux mil vingt-six**

Le **trente avril à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 24 avril 2026 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Madame Stéphanie CHERVIN, Présidente

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : M. CABAUD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de DROITURIER : M. GROULY
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES. Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme ÉGAL BUJAN.
M. BODIN. Mme MERLE. Mme BONNEFOY. M. MERCIER. M. FUMOUX.
Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE
- Commune de LE BREUIL : Mme VAUDOLON
- Commune de PERIGNY : M. GRANGE, pouvoir du titulaire M. DÉMARET
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme DA RIVA
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. LATOUR
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. M. DÉMONET
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé :

- Commune de LAPALISSE : M. CHERVIER, pouvoir à Mme CHERVIN

Absente :

- Commune de LAPALISSE : Mme ROMEUF

M. Michaël MERCIER a été élu Secrétaire.

OBJET :

**DEMANDE DE SUBVENTION :
S'EQUIPER POUR
L'APPROVISIONNEMENT
LOCAL**

Madame la Présidente explique qu'afin de continuer le
développement de la Cuisine Commune avec l'EHPAD François
GREZE, il convient de faire des investissements pour le Service
de portage de repas à domicile, avec l'acquisition d'un véhicule
frigorifique neuf et pour l'acquisition de différents matériels à
destination de la cuisine, l'achat d'un chariot de remise en
température, de bacs gastronomiques, l'achat de containers
isothermes et chauffants.

Pour développer l'approvisionnement agricole local ou
régional, le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes propose un
dispositif de financement de l'équipement matériel ou
immatériel avec pour objectif de faciliter l'accès aux produits
alimentaires locaux ou régionaux : cuisine centrale, plateforme
de regroupement de l'offre...

Dans le cadre de ce dispositif, le Conseil Régional peut
financer :

- l'achat de matériels et équipements neufs ou d'occasion
permettant la préparation de repas, le stockage, le
conditionnement et la distribution de denrées
alimentaires,

- l'achat de véhicules frigorifiques,
- les investissements immatériels directement liés à l'investissement matériel (*par exemple : achat de logiciel*),
- les frais généraux externalisés directement liés à l'investissement matériel.

La Région attribue une aide financière sur la base d'une dépense éligible minimale de 10 000 €. Le taux de financement appliqué est de 40 % de l'assiette des dépenses éligibles avec un plafond de subvention de 80 000 €. Afin de pouvoir bénéficier de cette aide, il est nécessaire de justifier de 80% d'approvisionnement local.

Concernant l'approvisionnement local, la cuisine commune bénéficie de contrats passés dans le cadre des règles de la commande publique avec des sociétés qui garantissent des produits d'origine locale, pour les volailles, les fruits et légumes, le beurre, les œufs, les fromages et la viande.

Par ailleurs, pour des commandes hors marchés, la Cuisine Commune fait appel à des producteurs du territoire de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse et avoisinants.

Le montant des dépenses qui pourraient être financées par ce dispositif est détaillé comme suit :

Bacs Gastronomiques : 924 € HT / 1 108,80 € TTC

Chariot Remise en température : 13 163,75 € HT / 15 796,50 € TTC

Container Isotherme et Chauffant : 1 947,20 € HT / 2 336,64 € TTC

Acquisition d'un véhicule frigorifique : 31 761,83 € HT / 38 114,20 € TTC

TOTAL DEPENSES : 47 796,78 € HT soit 57 356,13 € TTC

Plan de financement:

- Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes : 19 118,71 €
- CARSAT : 6 500 € (subvention véhicule SPRAD)
- Autofinancement : 22 178,07 €

Le Conseil Communautaire, entendu les explications de sa Présidente et après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité :

- Madame la Présidente à déposer une demande de subvention sur le dispositif du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes : "S'équiper pour le développement de l'approvisionnement local".

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
La Présidente,
S. CHERVIN,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 11 MAI 2026
Publié le : 11 MAI 2026
Accusé Réception de la télétransmission
le :

La Présidente,
S. CHERVIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »